



## Traité Kilaïm

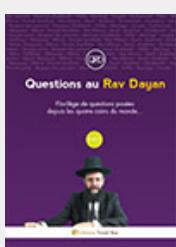
### Michna 8 - Chapitre 9

אין אסור מושום כלאים אלא טהוי ונרגע,  
שנאמר (דברים כב, יא): "לא תלבש שעתnez",  
דבר שהוא שוע טהוי ונרגע.  
רבי שמעון בן אלעזר אומר:  
ナルוז ומלייז הוא את אביו שבשנים עליו:

[Selon la Torah,] il n'y a [que la laine et le lin] filés puis tissés [ensemble] qui sont concernés par la loi des mélanges interdits, car il est dit (Dévarim 22,11) : « Tu ne t'habilleras pas d'une étoffe mixte » ; [le mot cha'atnez est composé de trois mots :] choua' - cardé ; tavouy – filé et nouz – tressé [de deux fils]. Rabbi Chimon ben El'azar dit : [celui qui porte un vêtement cha'atnez] est tordu (naloz) et détourne (méliz) de lui son père qui est au Ciel [qui Le jugera sévèrement].

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)